

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF326

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Le présent amendement vise à supprimer les alinéas remplaçant l'âge légal de départ à 62 ans par 64 ans.

80 % des français sont contre cette réforme.

Cette réforme est injustifiée. Selon le Gouvernement, le recul de l'âge légal est nécessaire pour « « sauver » » un régime par répartition menacé par la faillite. En réalité, les dépenses des retraites sont contrôlées : elles représentaient 13,8 % du PIB en 2021, une part qui va un peu augmenter jusqu'à début 2030 puis refluer progressivement (13,7 % en 2070). Le COR lui-même juge dans son rapport que les résultats « ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». Ou encore, qu'il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». Il parle de « trajectoire maîtrisée » jusqu'en 2070.

Passer sa retraite au cimetière, pour réaliser des économies de bout de chandelle : le recul de l'âge légal à 64 ans, c'est 4000 morts de plus par an avant la retraite (estimations pour la génération 1968). L'OFCE démontre que l'ensemble des gains est presque annulé par les dépenses supplémentaires et la contraction des salaires et du niveau de vie résultant d'un recul de l'âge légal. La réforme n'aboutirait ainsi qu'à une économie annuelle de 2,8 milliards d'euros à horizon 10 ans, soit bien moins que l'économie de 17,7 milliards d'euros en 2030, annoncée par le Gouvernement.

Cette réforme, profondément injuste, amplifiera les inégalités : le recul de l'âge légal touche en particulier les plus pauvres, les femmes, celles et ceux exerçant les métiers les plus durs, et va encore plus précariser les seniors. Après la réforme, les 20 % des hommes les plus pauvres perdraient 10 % de leur espérance de vie à la retraite, contre 5,7 % pour les plus riches. Elle augmenterait de 14 % le risque de mort avant la retraite chez les hommes appartenant aux 20 % les plus pauvres.

Sans compter les conséquences pour la population active : une hausse du chômage de 0,9 point, une diminution des salaires de 3 % et une chute du pouvoir d'achat d'1,3 % dix ans après la réforme. Voilà le projet que compte nous imposer, encore une fois, ce Gouvernement : travailler plus pour gagner moins, et dans de mauvaises conditions.

Comme la majorité des français, nous refusons de faire de la retraite un temps de déclassement social pour des corps abîmés par de longues années passées au travail. Le passage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans survenu entre 2010 à 2018 l'a montré : les exploitants agricoles ou les employés sont déjà plus de 20 % à être en incapacité dès leur première année de retraite, et 34 % des ouvriers déjà contraints dans les activités de la vie quotidienne dès leur arrivée à la retraite. La retraite doit être un horizon libérateur, et pour reprendre les mots d'Ambroise Croizat, une nouvelle étape de la vie : avec cette réforme, elle sera, définitivement, l'antichambre de la mort. » » »